



Position d'**Energie-Intelligence** sur les questions climatiques

A. Tristan Mocilnikar, Président

Paris, le 23 mars 2007

I – Taxe versus quota ou quelle fiscalité européenne incitative commune ?

Comme l'Union européenne dans les années 90, de nombreux économistes, tel Joseph Stiglitz, semblent assez favorables, en principe, à une taxe sur le carbone (de type Pigou) pour converger vers un "vrai prix du carbone". Or, pour des raisons historiques sur lesquelles il est difficile de revenir, l'Europe, suite notamment au protocole de Kyoto, est très engagée dans un système de quota, l'UE-ETS, pour les gros contributeurs. Ce système pose certes de nombreux problèmes. Pensez-vous qu'il est réellement possible de concilier des taxes pour les secteurs hors UE-ETS et un système de marché de permis, ceci "durablement", c'est à dire y compris en vue des accords post 2012 ? Quel sera votre position dans l'élaboration de la position européenne dans le concert des nations ?

La demande mondiale de l'énergie croît à raison de 2% par an, et ce de manière stable sur les 35 dernières années. Nous étions 3 milliards en 1960, 6 milliards aujourd'hui et nous serons 9 milliards en 2050. Aujourd'hui près de 2 milliards d'individus n'ont pas accès à l'énergie. L'irruption de l'Asie, en particulier de la Chine et de l'Inde, qui à elles deux expliquent environ la moitié de la hausse de consommation d'énergie, rend irréaliste un arrêt brutal de cette croissance, même si les pays industrialisés se mettent beaucoup plus drastiquement à économiser l'énergie. Sans lutte contre l'effet de serre, on envisage à l'horizon 2050, plus qu'un doublement de la demande (+ 110 %). Comme cette croissance privilégie le charbon, les émissions de gaz à effet de serre augmentent encore plus vite (+ 140 %).

Par ailleurs, comme le montre le nouveau rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) regroupant près de 3000 experts, publié le 1^{er} février 2007, les études sur le climat tendent à montrer que la terre, sous peine de risques trop importants ne doit pas connaître une élévation totale de température de plus de 2°C. Elle a déjà connu une première étape qui a vu l'élévation atteindre 0,6°C. Nous avons donc déjà parcouru un tiers du chemin. Les concentrations admissibles de gaz à effet de serre ne doivent alors pas excéder un surcroît de 18 % par rapport aux concentrations actuelles. Pour atteindre un tel objectif de concentration, il faut diminuer drastiquement les émissions, au cours du 21^{er} siècle. Il y a plusieurs trajectoires possibles, mais elles ont en commun qu'il faut, en termes d'émissions au niveau global, atteindre un pic d'ici 2020 puis les diviser nettement d'ici 2050.

Pour continuer à se développer tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, alors qu'elles tendent naturellement à s'accroître fortement, il faut changer profondément les trajectoires de développement. C'est d'une révolution dont on parle. Cela passe :

- Par la diffusion d'innovations. Cela concerne de nombreux secteurs. Au-delà du secteur proprement dit de l'énergie, cela touche également ceux du bâtiment, du transport, de l'urbanisme, de l'aménagement durable du territoire ainsi que de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Les technologies doivent être mobilisées aussi bien du côté de l'offre avec notamment le nucléaire, les énergies renouvelables, le captage et stockage de CO₂, que du côté de la demande avec par exemple, les bâtiments à énergie positive ou les véhicules moins émetteurs de CO₂.
- Par la rénovation du cadre de régulation. Le cadre actuel s'achève naturellement presque complètement en 2012 date de fin d'application des objectifs contraignants du protocole de Kyoto (référence dite de « 1^o période »). Se pose donc la question du post 2012. Pour le construire, plusieurs aspects doivent être pris en compte. Il faut d'abord construire un cadre qui intègre les grands émetteurs, c'est à dire, les Etats-Unis, le Canada, le Mexique, l'Europe dans sa géographie la plus large, le Japon, l'Australie, la Chine, l'Inde, l'Afrique du Sud, le Brésil et les principaux pays pétroliers. La priorité immédiate dans ce domaine est de forger une alliance transatlantique. Dans ce cadre, une renégociation complète avec la Chine devra être entreprise non seulement sur la question du climat, mais du financement de l'économie mondiale et des échanges de biens et de services. Ensuite, il faut prendre en compte le fait que les différents secteurs concernés présentent des dynamiques très différentes. Cela induit des valeurs implicites du carbone nécessaires à leur décarbonisation et des temporalités de mise en œuvre différentes. Il faut donc, d'une manière ou d'une autre, s'orienter vers des régulations découplées pour quelques décennies à venir. A l'horizon 2050, on peut espérer les faire converger. Avant, cela serait sans doute contre-productif. Le « vrai prix du carbone » serait donc pour la deuxième moitié de ce siècle. Il faudra mettre en place à la fois des instruments économiques (quotas négociables et taxes) et normatifs. Un marché de quotas pourrait être ouvert aux surcroûts d'efforts. Ainsi, il pourrait être à la fois profond en termes de liquidité et large en terme de géographie. Cela pourrait être un des premiers éléments de négociation transatlantique.

II- Europe – USA - Asie : quel avenir commun ou comment rapprocher utilement les points de vue pour un accord multilatéral ?

Pour ce qui concerne la stratégie européenne en vue des négociations post 2012, quelles recommandations, voire exigences, formulerez-vous qui seraient de nature à parfaire le rapprochement des points de vue des tenants des accords Asie-Pacifique-USA et des tenants du protocole de Kyoto tout en préservant les intérêts géostratégiques de la France et de l'Europe ?



La stratégie européenne se décompose en deux piliers. Le premier est interne. La lutte contre le changement climatique est une des clés du développement durable de l'Europe. Il faut donc se mobiliser à fonds dessus. A l'horizon 2020, un objectif de 20 % de réduction de gaz à effet de serre, un objectif de 20 % d'énergie renouvelable et un objectif de 20 % d'accroissement de l'efficacité énergétique, comme définis par l'Union européenne, constituent les axes pertinents pour permettre l'engagement industriel européen pour le long terme.

Mais, un problème de compétitivité va se poser si d'autres régions du monde ne suivent pas l'Europe dans ce dessein. C'est vrai, pour des secteurs particuliers – ciment, aciers, aluminium – mais aussi pour l'ensemble de l'économie du fait du renchérissement du prix de l'énergie. Aussi, il faut mettre en place des instruments correctifs. Cela peut être la Taxe Extérieure Carbone proposée par le gouvernement français le 18 novembre 2006, cela peut être la limitation des fuites de carbone comme le propose la commission européenne. Cela peut à terme nécessiter une réforme globale des institutions onusiennes simultanément dans les domaines du climat, du financement de l'économie mondiale et des échanges de biens et de services. Ce serait un nouveau Bretton Woods lié à la guerre mondiale contre le changement climatique, comme sont prédécesseur suivant la grande dépression de 1929 et les guerres qui ont suivi.

En termes diplomatiques, la priorité immédiate est de forger une alliance transatlantique. Elle pourra traiter des questions de gouvernance, de filière technologique, en particulier en ce qui concerne le captage et stockage de CO₂ et de la stratégie à adopter vis à vis de la Chine.

III- Quel objectif premier pour l'Europe ou quelle stratégie énergétique commune pour l'Europe ?

L'Europe (et la France) doit-elle s'imposer à elle-même comme objectif premier d'augmenter la part des énergies actuellement comptabilisées comme renouvelables ou de minimiser la contribution globale nette aux émissions de carbone (question de l'hydraulique, de l'EPR, des biocarburants et des économies d'énergie) ?

Le choix du Conseil européen qui consiste, à l'horizon 2020, d'avoir un objectif de 20 % de réduction de gaz à effet de serre, un objectif de 20 % d'énergie renouvelable et un objectif de 20 % d'accroissement de l'efficacité énergétique, est le bon. C'est une dynamique du niveau de la création du marché unique ou de l'élargissement. A des ponçages près, au moins pour les aspects intérieurs, c'est ce qui constituera l'Europe de l'énergie pour les décennies à venir. Si on reparlait énergie dans le cadre d'un traité européen, on reprendrait une synthèse des décisions du conseil. Il n'y aurait rien de plus. Il n'y a donc plus du tout besoin de traité constitutionnel pour développer le sujet énergie au niveau européen. Cette dynamique constituera d'ailleurs une pierre angulaire de la relance de l'Europe après le non français. C'est ce que l'on peut appeler un compromis historique ou le Yalta des énergies.

Plus précisément, c'est un compromis qui permet de trouver un équilibre entre efficacité énergétique, nucléaire, fossile faiblement émetteur de CO₂ grâce aux techniques de captage et stockage de CO₂ et énergies renouvelables. Il permet également de trouver un équilibre entre volontarisme européen et subsidiarité. Le vrai sujet est "comment jouer avec ces nouvelles

règles du jeu". Pour la France, il faudra jouer notre carte nucléaire dans ce jeu là. Un dernier exemple est donné dans le domaine des énergies renouvelables. On ne parle plus de cible électrique mais de cible énergie totale (chaleur, biocarburant, électricité). Donc une nouvelle logique intra énergie renouvelable verra le jour. Il y aura notamment une nouvelle dynamique d'arbitrage intra biomasse et entre éolien et biomasse. Le paquet européen sera donc structurant sur notre exercice français

IV- Europe : exemplarité ou dissuasion ou comment avancer sans être isolé ?

Entre les partisans du « L'Europe doit montrer l'exemple » et ceux du « L'Europe ne peut pas faire payer à son économie la facture d'un effort de lutte contre les GES qui, faute d'être suivi par tous, serait effectué en pure perte », l'Europe a choisi une stratégie mixte. Qu'en pensez-vous ? Faut-il réformer les règles de l'OMC pour autoriser une compensation des efforts plus importants demandés sur un marché plus ambitieux tel que l'UE-ETS ? Faut-il revenir à terme vers un système de taxe intérieure européenne carbone qui, elle, peut être compensée au regard des règlements de l'OMC ? La taxe extérieure carbone vous paraît-elle constituer un élément dissuasif à retenir, à étudier voire à imposer ? L'Europe a-t-elle les moyens d'imposer à la communauté internationale des efforts supplémentaires dans la lutte contre la dérive climatique et comment ?

La stratégie européenne se décompose en deux piliers. Le premier est interne. La lutte contre le changement climatique est une des clés du développement durable de l'Europe. Il faut donc se mobiliser à fonds dessus. Mais, un problème de compétitivité se pose si d'autres régions du monde ne suivent pas l'Europe dans ce dessein. C'est vrai, pour des secteurs particuliers – ciment, aciers, aluminium – mais aussi pour l'ensemble de l'économie du fait du renchérissement du prix de l'énergie. Aussi, il faut mettre en place des instruments correctifs. Cela peut être la Taxe Extérieure Carbone proposée par le gouvernement français le 18 novembre 2006, cela peut être la limitation des fuites de carbone comme le propose la commission européenne. Cela peut à terme nécessiter une réforme globale des institutions onusiennes simultanément dans les domaines du climat, du financement de l'économie mondiale et des échanges de biens et de services. Ce serait un nouveau Bretton Woods lié à la guerre mondiale contre le changement climatique, comme sont prédécesseur suivant la grande dépression de 1929 et les guerres qui ont suivi.

V- Ecologisation de la fiscalité ? Comment, à quel niveau et à quel rythme ?

Faut-il choisir l'écologisation générale de la fiscalité de préférence à une multiplication des taxes environnementales parafiscales ? Une solution peut consister à instaurer un système de taxe sur le carbone ajouté comparable au système de la TVA auquel il se substituerait en partie, c'est-à-dire sans création de ressources fiscales supplémentaires. Cette proposition a été très partiellement reprise par certains, parfois combinée avec une taxe sur l'énergie. Quel est votre point de vue sur l'écologisation de la fiscalité, ses outils privilégiés, la vitesse à laquelle il sera possible de procéder à des réformes fiscales allant en ce sens et sur l'articulation d'un tel dispositif avec l'harmonisation européenne et son intégration dans le dispositif de lutte contre la dérive climatique ?



En termes théoriques, une fiscalité sur le carbone a de nombreux avantages si elle remplace de la fiscalité sur le travail à due concurrence. Elle permet alors d'orienter nos économies sur un sentier sobre en émissions et en consommation d'énergie et riche en emplois durable. Cet instrument est donc au cœur du développement durable. Mettre en place une taxe sur le carbone intérieur permet en outre d'en mettre très facilement au regard des règles OMC, sur le carbone extérieur. L'ensemble constituerait une taxe globale sur le carbone. L'optimum doit être proche de ce type d'idée. Pour être le plus efficace, il faut mettre en place cet instrument au niveau transatlantique. Ce doit donc être un sujet de négociation prioritaire dans le domaine énergie climat de la relation transatlantique.

VI- Gouvernance et vraies priorités ou quelle intendance pour soutenir les politiques nouvelles ?

A quel niveau placez-vous la priorité énoncée ? Avez-vous d'autres priorités écologiques supérieures à celles évoquées ci-dessus, qui correspondent au domaine d'engagement du Président de la République tant dans l'animation de son gouvernement que dans la représentation de la France au plus haut niveau de l'Europe et des Institutions internationales ? En termes de gouvernance, certaines réformes de l'Etat ou de la géométrie ministérielle vous paraissent-elles nécessaires à la mise en place des « priorités écologiques absolues » de votre future politique ?

Les questions de climat, d'énergie, d'urbanisme et de transport ne sont pas les seules. Bien entendu, les questions de santé, d'alimentation, de pollutions locales et de biodiversité sont essentielles. La première série de sujet - climat, énergie, urbanisme et transport – nécessite une structure ministérielle propre. Elle doit sans doute intégrer des compétences d'aménagement du territoire. Elle pourrait prendre le nom de ministère du développement durable. Deux autres pôles se dégagent, un sur les questions de santé directement liée aux questions industrielles et alimentaires. Il se rattache sans doute plutôt au reste du pôle santé liés aux maladies « traditionnelles ». Reste les questions plus liées la nature. Elles peuvent soit constituer un Ministère plein dit de l'écologie soit un Ministère délégué soit rattaché à ce nouveau Ministère du développement durable ou soit au Ministère de l'Agriculture, ce qui présente une certaine logique également.



Annexe

Pour la Real Ecology

Pour **Energie-Intelligence**, le débat de l'écologie en politique n'est pas tant de savoir s'il faut ou non avoir des structures dédiées- question à laquelle la réponse devient de plus en plus clairement non - mais surtout est « quelle écologie ? ». Son bureau partage une vision claire sur ce point. Afin de la rendre visible, nous la qualifions de *Real Ecology*. Cette vision est fondamentalement optimiste, croit en l'Homme et au fait que l'homme a le devoir et la possibilité de gérer durablement la planète. Elle croit également dans la capacité de la société à évoluer, aux possibilités de progrès techniques et de bon emploi des instruments économiques. Dans ce cadre, l'impératif écologique est la contrepartie d'un monde fini, où il n'est plus de ressources illimitées. C'est le défi posé à un monde de bientôt 9 milliards d'habitants qui aspire légitimement au développement et au bien être. C'est également penser une nouvelle économie où les biens communs, l'air, l'eau, la terre, la biodiversité ont un prix qui est celui de leur gestion et de leur renouvellement. Alors, l'écologie politique n'est pas l'otage d'une utopie Malthusienne, mais une exigence partagée par tous. Pour préciser encore, nous dirions que nos dix commandements sont :

1. Les questions d'environnement local, de santé, de biodiversité, de ressources naturelles, d'éducation, d'alimentation et de changement climatique sont essentielles pour l'humanité. La qualité de vie sur terre, la préservation de la paix et la survie de l'Homme appellent des réponses urgentes. Respirer un air sain, boire de l'eau propre, manger sans risque : c'est le fondement de la sécurité.
2. Les hommes ont une responsabilité directe, des devoirs et peuvent avoir, s'ils en font véritablement l'effort, une capacité parfois insoupçonnée à trouver des solutions aux problèmes et à les mettre en œuvre.
3. Les politiques publiques doivent traiter tous les sujets écologiques majeurs, elles doivent associer toutes les parties, de la conception, au choix jusqu'à la mise en œuvre. Le défi écologique, aussi important et urgent soit-il, doit être résolu par la voie de la démocratie.
4. Les structures locales constituent un échelon important pour l'organisation de la société sur ces sujets.
5. Il serait irresponsable de parier que le progrès des technologies permettra de résoudre tous nos problèmes. Il serait non moins irresponsable de croire qu'il ne nous y aidera pas. La recherche et le développement doivent être soutenues. Les technologies doivent être encadrées dans le cadre d'une gouvernance spécifique. Ce sera le moyen de redonner sens au progrès.
6. L'écologie et la croissance peuvent être conciliées aussi bien dans nos pays que dans ceux en développement, par le recours à des technologies propres et à des comportements sobres et soucieux de l'environnement, sans qu'il soit nécessaire de rationner les générations présentes, dans les vrais besoins.



7. Il faut rechercher le bon équilibre entre initiatives privées et publiques, instruments économiques et actions volontaires et citoyennes, renforcées notamment par l'éducation et l'information.

8. Au-delà des secousses sur le marché de l'énergie, éviter la crise climatique nous permettra d'éviter la crise énergétique et ne nous empêchera pas de nous développer et d'accroître notre bien-être.

9. La mobilisation internationale est indispensable. La France et l'Europe ont un rôle particulier à jouer sur notre planète dans ce domaine.

10. La problématique du carbone doit rentrer dans tous les arcanes de la société, de l'économie et de la finance, notamment au sein de la gouvernance mondiale, européenne, nationale et locale. Pour éviter des émissions de gaz carbonique d'origine fossile, il nous faudra consentir à des choix nouveaux. Cette exigence doit être un paramètre essentiel des politiques publiques nationales, européennes et mondiales en matière d'économie, de recherche et d'éducation.

Pour paraphraser Richelieu, la "Real ecology" a l'ambition "de rendre possible ce qui est nécessaire".